

Conditions Générales de Vente (CGV)

Alternae Concept/ Stéphanie Houerrou-Bascou
Prestations de formation, ateliers et accompagnement RH

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de réalisation des prestations proposées par *Alternae concept*, organisme de formation et activité de conseil indépendant spécialisé en :

- formation professionnelle,
- sensibilisation et prévention autour des enjeux d'égalité, de sexisme et de violences,
- animation d'ateliers collaboratifs et de démarches participatives,
- accompagnement RH, évolution professionnelle, bilans de compétences.

Elles s'appliquent à toute commande de prestation réalisée auprès de clients particuliers, entreprises, associations, collectivités ou organismes de formation partenaires.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Prestations proposées

Les prestations peuvent être réalisées :

- en présentiel ou à distance,
- en individuel ou en collectif,
- sous format d'accompagnement, de formation, d'atelier, de conférence ou de sensibilisation.

Les prestations proposées comprennent notamment :

- les formations professionnelles,
- les ateliers collaboratifs et outils de sensibilisation,
- les conférences et interventions thématiques,
- les bilans de compétences,
- les accompagnements RH , d'évolution et de transition professionnelle,
- les accompagnements et bilans utilisant l'outil MBTI®, à destination de particuliers, salariés, équipes ou collectifs de travail.

Le contenu, les objectifs, les modalités pédagogiques, la durée et les conditions financières de chaque prestation sont précisés dans le devis, la convention ou le contrat transmis au client.

3. Devis et commande

Toute intervention fait l'objet d'un devis ou d'une convention précisant :

- la nature de la prestation,
- les objectifs,
- les modalités d'intervention,
- les dates prévues,
- les conditions financières.



La commande devient définitive à réception :

- du devis signé avec la mention « Bon pour accord », et/ou
- de la convention ou du contrat de prestation signé par l'ensemble des parties.

4. Tarifs et modalités de règlement

Les conditions tarifaires de chaque prestation sont précisées dans le devis, la convention ou le contrat transmis au client.

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Sauf mention contraire précisée dans les documents contractuels :

- un acompte peut être demandé à la commande,
- les factures sont payables à réception ou selon les modalités convenues entre les parties,
- le règlement intervient au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur.

5. Annulation – report

Annulation ou report à l'initiative du client

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

Sauf cas de force majeure ou accord particulier entre les parties :

- toute annulation ou demande de report intervenant moins de 15 jours calendaires avant la date prévue de la prestation donnera lieu à la facturation de 50 % du montant prévu ;
- toute annulation ou demande de report intervenant dans un délai inférieur à 7 jours calendaires avant la prestation donnera lieu à la facturation de 100 % du montant prévu.

Les frais déjà engagés dans le cadre de la prestation (déplacements, réservations, achats spécifiques, ingénierie pédagogique réalisée, etc.) sont également dus.

Report de prestation

Lorsqu'un report est possible, une nouvelle date est définie d'un commun accord selon les disponibilités des parties.

Le report de la prestation doit intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date initialement prévue. Au-delà, la prestation est considérée comme annulée et les conditions d'annulation s'appliquent.

Annulation ou report à l'initiative de la consultante-formatrice

En cas d'empêchement majeur, de maladie, de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la prestation pourra être reportée à une date ultérieure convenue avec le client, sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée.



6. Obligations respectives

Engagements de la consultante-formatrice

La consultante-formatrice s'engage à :

- assurer les prestations avec professionnalisme,
- respecter la confidentialité des échanges,
- adapter ses modalités pédagogiques aux objectifs définis,
- transmettre les documents ou supports prévus dans le cadre de la prestation.

Engagements du client ou du bénéficiaire

Le client et/ou les participant-es s'engagent à :

- participer activement à la prestation,
- respecter le cadre de fonctionnement proposé,
- fournir les informations nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement,
- respecter la confidentialité des échanges collectifs lorsqu'elle s'applique.

7. Confidentialité

Les échanges intervenant dans le cadre des prestations sont confidentiels.

Aucune information concernant le client, le bénéficiaire ou l'entreprise ne sera communiquée à des tiers, sans accord préalable des parties concernées.

Dans le cadre spécifique des bilans de compétences, les résultats et documents de synthèse sont strictement confidentiels et remis exclusivement au bénéficiaire.

8. Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

L'ensemble des supports, contenus, outils pédagogiques, documents, méthodes, trames, exercices, livrables, visuels et ressources transmis ou utilisés dans le cadre des prestations demeure la propriété exclusive de *Alternae Concept*, sauf mention contraire explicite.

Cela inclut notamment :

- les supports de formation ;
- les outils d'animation ;
- les contenus d'ateliers collaboratifs ;
- les documents remis aux participant-es ;
- les livrables transmis aux entreprises ;
- les contenus pédagogiques créés ou adaptés pour les besoins de la prestation.

Toute reproduction, diffusion, transmission, exploitation, modification ou utilisation partielle ou totale de ces contenus, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

Les prestations proposées ne peuvent être reproduites ou réutilisées dans un cadre commercial, pédagogique ou de formation sans accord préalable écrit.

Dans le cadre d'interventions réalisées en sous-traitance, les conditions d'utilisation des supports et contenus sont spécifiquement définies par le contrat conclu avec l'organisme donneur d'ordre.



9. Responsabilité

La consultante-formatrice est tenue à une obligation de moyens dans le cadre des prestations réalisées.

Elle s'engage à mobiliser l'ensemble des compétences, méthodes et moyens nécessaires au bon déroulement des prestations proposées.

La responsabilité de Alternae Concept ne pourra toutefois être engagée en cas :

- d'utilisation inappropriée des contenus ou livrables transmis ;
- de mauvaise interprétation des informations communiquées ;
- d'absence ou d'insuffisance d'implication du bénéficiaire ou du client ;
- de décisions prises par le client ou le bénéficiaire à l'issue de l'accompagnement ;
- d'informations inexacts ou incomplètes transmises par le client ;
- de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

Les prestations proposées relèvent d'une démarche d'accompagnement, de sensibilisation, de formation ou d'aide à la réflexion et ne sauraient garantir un résultat particulier, une embauche, une évolution professionnelle ou une transformation organisationnelle spécifique.

10. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre des prestations sont utilisées uniquement pour la gestion administrative, pédagogique et organisationnelle des interventions.

Les informations transmises sont traitées de manière strictement confidentielle et ne font l'objet d'aucune cession à des tiers ou utilisation commerciale.

Dans le cadre des bilans de compétences, les notes de travail, documents intermédiaires et éléments recueillis au cours de l'accompagnement sont détruits à l'issue de la prestation, à l'exception des documents soumis à une obligation légale de conservation.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

11. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la réalisation de la prestation concernée.

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

12. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.